

LA VIE GÊTOÏSE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA COMMUNE DES GETS

N° 6 - Septembre 1975





Année scolaire

Ecole du Chef-Lieu
directrice :
Monique Baud



Ecole des Perrières :
institutrice :
Michèle Pernollet



1974-1975

Ecole du Chef-Lieu
institutrice :
Paulette Pasquier

L'aujourd'hui

du

souvenir

Le souvenir des morts des guerres du passé s'estompe dans les esprits. Les générations passent et les mœurs évoluent. Les hommes de notre pays et de notre temps ne combattent plus, du moins présentement, que sur le front des luttes sociales et politiques. Les défaites n'en sont pas moins meurtrières, bien qu'elles ne se traduisent que très rarement par des morts physiques.

Ce qui est en jeu, c'est à la fois la dignité des hommes — quelles que soient leur race, leur nationalité, leur profession, leur situation — et la justice sociale, sans laquelle il ne saurait y avoir de communauté nationale, ni de coexistence pacifique des classes sociales.

Dans un monde secoué par une crise, sans précédent, de mutation de civilisations de niveau et de force différenciées, qui s'affrontent avec la même volonté de vaincre pour les siens, sans se préoccuper du destin des autres, il devient de plus en plus difficile pour chacun de juger lucidement les événements qui se déroulent sous nos yeux, et parmi lesquels nous vivons quotidiennement dans la crainte du lendemain.

Cependant, une inquiétude grandissante, se transforme parfois en angoisse, s'empare de tous les esprits, car

plus personne ne peut continuer à fermer les yeux sur la réalité des périls qui nous menacent individuellement et collectivement :

- récession économique et chômage ;
- effondrement des valeurs morales et spirituelles ;
- dislocation des cellules familiales et communautaires ;
- déchaînement des égoïsmes individuels et catégoriels ;
- désagrégation des rapports de société ;
- renforcement du pouvoir anonyme de l'argent.

Périls qui, en vérité, ne sont que les fruits amers d'une société de consommation et de gaspillage :

- consommation des hommes ;
- gaspillage des matières ;

où l'augmentation de la production — n'importe quelle production — n'a plus d'autre finalité que la recherche et l'accroissement du gain financier, sans aucune considération induite, ni pour les hommes, ni pour la nature.

Il ne tient qu'à vous — et l'évidence en est criante pour quiconque veut être honnête avec lui-même — que tout change en mieux. Cela doit commencer par une remise en cause de notre comportement personnel, sur le plan social et politique.

Chacun se trouvant et s'estimant privilégié — sur tel ou tel point — par rapport à l'un ou à l'autre, proche ou lointain, doit comprendre que les droits et les devoirs doivent être les mêmes pour les hommes contemporains.

Le temps des privilèges de personnes, de corporations, de classes, de peuples, de nations, de races, de religions est révolu. Les privilèges et les privilégiés sont devenus insupportables, et ne sont et ne seront plus jamais supportés, tant ils constituent de passe-droits injustifiés et injustifiables, ressentis comme autant de dénis et de frustrations de la plus élémentaire justice.

Dans les combats et devant la mort, les hommes — dont les Français honorent la mémoire le 11 novembre de chaque année — se sont présentés côte à côte et sont tombés de même sur les champs de bataille, sans que rien ne les distingue entre eux, ni le grade, ni l'âge, ni la couleur de leur uniforme, ni la teinte de leur peau, ni la nature de leurs pensées.

Ils avaient conscience que seul leur sacrifice commun pouvait préserver la vie et l'avenir de leur famille et de leurs concitoyens, et aussi, en même temps, de faire prévaloir l'esprit de paix des peuples libres, sur la volonté orgueilleuse de puissance des Etats.

Pour eux et aussi pour nous, afin que les sacrifices d'hier soient le levain de ceux qu'il nous faut consentir ensemble pour que, dans le monde d'aujourd'hui, les hommes, tous les hommes, se donnent la main pour bâtir avec le même cœur et la même foi, une société de justice et de fraternité, livrons-nous sans plus tarder à un rigoureux examen de conscience pour reconnaître et faire face à nos véritables responsabilités.

« Communes Modernes » (décembre 1974).

MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE 1974

RECENSEMENT 1975 :
986 HABITANTS

NAISSANCES

- *A l'intérieur de la commune* : Néant.
- *A l'extérieur de la commune* :
MOGENIER Arnaud, né le 9 février 1974 à Bonneville, fils de Gilbert et de Simone Anthonioz, « Le Bénevy ».
DELAVAY Virginie, née le 12 février 1974 à Bonneville, fille de François et de Claudine Bontemps, « Le Marly ».
GODARD Michaël, né le 16 février 1974 à Bonneville, fils de Marie-Aimée, « La Grande Lanière ».
MUGNIER Emmanuelle, née le 20 février 1974 à Cluses, fille de Emile et Suzanne Détraz, « La Croisette ».
FAVRE-VICTOIRE Hervé, né le 19 mars 1974 à Bonneville, fils de Armand et de Georgette Coppel, « Les Hôtellières ».
GRANGE Jérôme, né le 11 avril 1974 à Bonneville, fils de Robert et de Nicole Monnet, « Le Pique-Nique ».
BAUD Julien, né le 10 mai 1974 à St-Martin-d'Hères (38) fils de Daniel et Danièle Foichat, « Chalet Couvalou ».
DUMAS Caroline, née le 23 mai 1974 à Annemasse, fille de Albert et de Maryse Clerc, « Chef-Lieu ».
BLANC Jérôme, né le 26 juin 1974 à Morzine, fils de Michel et de Marie-Thérèse Rosset, « Chef-Lieu ».
BOUCHET Sébastien, né le 17 juillet 1974 à Annemasse, fils de Denis et de Yvette Anthonioz-Blanc, « Le Pied de l'Adroit ».
RAMEL Stéphanie, née le 25 juillet 1974 à Bonneville, fille de Maurice et de Marie-Louise Sénéchal, « Les Drakkars ».
BLANC Grégory, né le 9 août 1974 à Annemasse, fils de Jean-Paul et de Thérèse Huillet, « Le Marjorie ».
MICHOUUD Frédéric, né le 6 octobre 1974 à Thonon-les-Bains, fils de Max.
COPPEL Cédric, né le 11 octobre 1974 à Cluses, fils de Daniel et de Marie-José Tissot, « Les Clos ».

MARIAGES

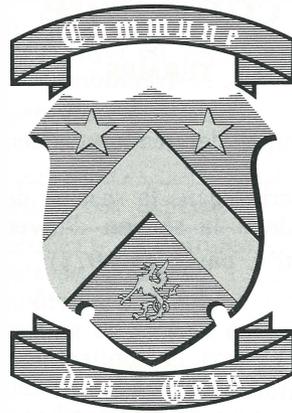
- *A l'intérieur de la commune* :
Le 20 avril : ROSET Maurice Louis, informaticien, fils de Roger et de Marchand Marie-Jeanne, domicilié à Annemasse (Hte-Savoie) et CADOUX Sylviane Emma Marcelle, pharmacienne, fille de André Marie Claude et de Marin Marie Palmyre, domiciliée à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Le 29 avril : BERROT Yves Jean Lucien, directeur de société, fils de Jean Paul et de Dufour Marcelle Suzanne, domicilié à Verjon (Ain) et GANDAUX Bénédicte Yolande, coiffeuse, fille de Armand François et de Brittin Renée, domiciliée aux Gets, « Le Schuss ».
Le 4 mai : PASINI Daniel, employé, fils de Pierre et de Zenoni Félicité, domicilié à Les Gets, « Les Clos » et ARPIN Simone Marie, serveuse, fille de Maurice et de Arpin Joséphine, domiciliée à Montvalezan-la-Rosière (Savoie).
Le 11 mai : RAMEL Maurice Henri, chauffeur, fils de Armand et de Anthonioz Marthe Henriette, domicilié à Les Gets, « Les Plans » et SENECHAL Marie Louise Denise, fille de François Marie et de Le Livec Emérance Marie Louise, domiciliée à Etel (Morbihan).
Le 11 mai : MOREL Michel André, employé, fils de André et de Domestique Odette Solange, domicilié à Les Gets, « Chef-Lieu » et DIJOUX Marie Bernadette Geneviève, serveuse, fille de Georges et de Duchemann Germaine, domiciliée à Saint-Denis (La Réunion).
Le 18 mai : ROSSIN Alain Marcel, charcutier, fils de Angel et de Foux Alice Madeleine, domicilié à Les Gets, « Chef-Lieu » et POUAPON Martine Noëlle, serveuse, fille de Roger et de Quincy Elise Nelly, domiciliée à Les Gets, « Le Nevada ».
Le 31 août : LAGNO-LAMBERT Michel Louis, mécanicien, fils de Paul Lagno et de Lambert Marie Yvonne, domicilié à Thonon (Haute-Savoie) et RAMEL Rose Marie, ouvrière d'usine, fille de Armand et de Anthonioz Marthe Henriette, domiciliée à Les Gets, « Les Plans ».
Le 23 novembre : VERMANT Jean-Marc, attaché commercial, fils de Jean-Paul Amédée et de RIGAUD Yvonne Louise, domicilié à La Celle Saint-Cloud (Yvelines) et ANTHONIOZ Claudette Françoise, réceptionniste médicale, fille de Pierre Anselme et de Anthonioz Berthe Marie, domiciliée à Les Gets, « Le Clos Savoyard ».
Le 7 décembre : ZENONI Pierre Angel, décolleur, fils de

- Egidio Grégoire et de Zenoni Angela, domicilié à Les Gets, « Le Pont des Gets » et PINARD Monique Marguerite, comptable, fille de René Marcel et de Voyer Germaine Marie, domiciliée à Villecresnes (Val-de-Marne)
- *A l'extérieur de la commune* :
A Morzine, le 20 avril : BLANC Michel Marie, blanchisseur, fils de Désiré et de Sermonet Yvonne, domicilié à Les Gets, « Chef-Lieu » et ROSSET Marie-Thérèse Fernande, vendeuse, domiciliée à Morzine, « Les Bois Venants ».
A Morzine, le 18 mai : ANTHONIOZ Bernard Elie, cuisinier, fils de Jean François et de Baud Marie Adeline, domicilié à Les Gets, « Les Folliets » et PREMAT Simone Chantal, vendeuse, domiciliée à Morzine, « Les Moulins ».
A Valbonnais (Isère), le 22 juin : ANTHONIOZ Alain Marius, étudiant, fils de Pierre Anselme et de Anthonioz Berthe Marie, domiciliée à Les Gets, « Le Clos Savoyard » et GUIBERT Solange Paulette Simone, étudiante, domiciliée à Valbonnais (Isère).
A Gaillard, le 28 septembre : ANTHONIOZ-ROSSIAUX Claude André, étudiant, fils de Eugène et de Ducrettet Marie Louise, domicilié à Les Gets, Hôtel Lion-d'Or, et PELLISIER Sylviane Elise, coiffeuse, domiciliée à Gaillard.
A Soral (canton de Genève - Suisse), le 16 novembre : THEVENOZ Georges Charles Marie, domicilié à Soral (canton de Genève) et ANTHONIOZ Marie-Thérèse, serveuse, fille de Joseph-Marius et de Anthonioz Françoise Eugénie, domiciliée à Les Gets, « La Villaz ».
A Cluses, le 30 novembre : TAGAND Roland Joseph, fils de Joseph et de Anthonioz Suzanne, domicilié à Chatillon-sur-Cluses (Haute-Savoie) et ADOBATI Elisabeth, domiciliée à Cluses (Haute-Savoie).

DECES

- *A l'intérieur de la commune* :
BLANC Jean Théodule, fils de Armand Louis et de Baud Marie Angèle, époux de Marie Françoise Pernollet, décédé le 25 juillet, 42 ans.
DUCRETTET Joseph Françoise, fille de Jacques Marie et de Geroudet Jeanne Marie, veuve de François Séraphin Coppel, décédée le 13 septembre, 89 ans.
ANTHONIOZ Jeanne Marie, fille de Jean et de Sermonet Augustine, célibataire, décédée le 12 novembre, 84 ans.
ANTHONIOZ Françoise Marie Angeline, fille de Jean et de Anthonioz Françoise, veuve de Jean Claude Pernollet, décédée le 19 décembre, 84 ans.
- *A l'extérieur de la commune* :
ANTHONIOZ-ROSSIAUX Claudius, fils de de Jacques et de Anthonioz Julie, décédé le 1^{er} janvier à Lourdes (Hautes-Pyrénées), 76 ans.
ANTHONIOZ Jean Joseph, fils de Julien et de Anthonioz Agnès, décédé le 20 mars à Ambilly (Hte-Savoie), 81 ans.
BLANC Jérôme, fils de Michel et de Rosset Marie-Thérèse, décédé le 27 juin à Saint-Julien (Haute-Savoie).
BRIFFOD Fernand François, fils de Victor et de Fivel Emma, veuf, décédé le 11 juillet à La Clusaz (Hte-Savoie), 73 ans.
PERRET Adeline Victorine, fille de Jean et de Ramel Françoise, décédée le 2 août à Morzine (Haute-Savoie), 76 ans.
PERRET Marie Alphonsine, fille de Jean et de Ramel Françoise, décédée le 3 août à Ambilly (Haute-Savoie), 79 ans.
BLANC Grégory, fils de Jean-Paul et de Huillet Thérèse, décédé le 10 août à Genève (Suisse).
BERGOEND Françoise Adèle, fille de Pierre et de Grevaz Jeanne, décédée le 23 août à Cluses (Haute-Savoie), 86 ans.
ANTHONIOZ Elie Roger, fils de Charles et de Anthonioz Claudine Herménie, époux de Maria Chauplannaz, décédé le 12 septembre à Briançon (Haute-Alpes), 68 ans.
DUCRETTET Philomène Eugénie, fille de Bernard et de Pernollet Françoise, décédée le 7 décembre à La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie), 78 ans.
DELAVAY Delphine Emilie Ludivine, fille de Joseph et de Gally Françoise, décédée le 11 décembre à Chambéry (Savoie), 71 ans.
MUGNIER Joseph François Emile, fils de Jean Louis et de Coppel Joseph Philomène, époux de Georgette Hélène Gay, décédé le 14 décembre à Annemasse (Hte-Sav.), 67 ans.

NOTRE BLASON



BENEVIX (DE ou DU)

Seigneurs de la maison-forte de ce nom,
située aux Gets, en Faucigny.

P. d'azur au chevron d'or,
accompagné de 2 étoiles de même en chef
et d'un griffon de même en pointe (Besson).

Selon Laiolo, le chevron serait de gueules bordé d'or ;
les étoiles et le griffon seraient d'argent.

C'est à partir du XII^e siècle que l'on voit apparaître en Europe l'héraldique ou science des armoiries.

Le point de départ en est la nécessité, pour les chevaliers, que leur équipement rend méconnaissables, de se créer des signes distinctifs.

Mais l'usage du sceau, représentant ces signes, et devenu héréditaire, ne tardera pas à gagner les classes de non combattants : femmes, nobles, clercs, bourgeois, et même simples paysans.

A notre connaissance, notre commune n'a pas de blason propre. Depuis de nombreuses années, des recherches ont été effectuées, mais sans résultat.

Par contre, nous avons retrouvé le blason d'une des plus vieilles familles des Gets, la famille *de Benevix*, maintenant disparue aux Gets, mais dont des descendants existent à Saint-Pierre-en-Faucigny et dans le canton de Genève.

Grâce à leur aimable accord, nous avons adopté leur blason pour notre commune. Qu'ils en soient remerciés !

Il nous reste à trouver maintenant une devise. Elle devrait refléter notre histoire, la personnalité, les goûts et les qualités de nos ancêtres. Pour cela, nous nous adressons aux lecteurs de *La Vie Gêtoise*, et nous leur demandons de nous faire parvenir des idées.

Notre commune sera ainsi dotée d'armoiries complètes.

Récit d'une découverte

*Me sentant d'humeur maussade,
J'entrepris une promenade
Alors, sur un poteau, placé à cet effet,
Un nom m'apparut : « Les Gets »
Mon humeur, à nouveau gaillarde
J'admirais cette beauté savoyarde
Qu'est-ce, me direz-vous ?
Un ruisseau au bruissement très doux ?
Et oui ! c'est cela, un peu
Avec en plus, sous le ciel bleu
Une multitude de chalets,
Grands, petits, mais coquets,
Sur les montagnes, mille sapins
Au si bénéfique parfum
Et là-dessus, le soleil qui se pose
Qu'avons-nous besoin d'autre chose !*

Léone Pivert - 1/1/1975.

« L'honneur ne se défend ni par l'épée, ni par le bouclier, mais par une vie intègre et irréprochable, et ce combat vaut bien l'autre en fait de courage ! ».

LES BUDGETS DE 1975

A — Le budget de la commune

BUDGET PRIMITIF

DETTES ET CREANCES A LONG ET MOYEN TERMES

Dette ou créance en capital

(il s'agit de la dette totale ne tenant pas compte des remboursements effectués)	5.899.154,55
Dette au 1 ^{er} janvier 1975	4.495.630,63
Montant des intérêts à payer en 1975 (à inscrire dans la section de fonctionnement)	284.627,16
Montant du capital à rembourser (à inscrire dans la section d'investissement)	472.832,29
Montant total des annuités (intérêts et capital à payer en 1975)	757.459,45

I. — SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitres	Nature des dépenses	Montant
60	Denrées - fournitures	165.000,00
61	Frais de personnel	800.000,00
62	Impôts et taxes	47.000,00
63	Travaux et services extérieurs	409.600,00
64	Participations et contingents	213.300,00
65	Allocations - subventions	535.000,00
66	Frais de gestion générale	178.676,37
67	Frais financiers	285.727,16
83	Prélèvements pour dépenses extraordinaires	518.348,02
	Total des dépenses	3.152.651,55

Recettes :

Chapitres	Nature des recettes	Montant
70	Produits de l'exploitation	130.000,00
71	Produits domaniaux	290.306,50
72	Produits financiers	229,46
73	Recouvrements subventions	13.684,00
74	Taxe sur les salaires	1.310.261,59
75	Impôts indirects	378.170,00
77	Contributions directes	1.030.000,00
	Total des recettes	3.152.651,55

II. — SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitres	Nature des dépenses	Montant
16	Remboursements emprunts	472.832,29
212	Acquisition immeubles pour terrains	500.000,00
214	Acquisition matériel - outillage - mobilier	35.000,00
232	Travaux neufs, grosses réparations école	500.000,00
26	Contributions, dépenses extraordinaires, syndicats ..	15.000,00
	Total des dépenses	1.522.832,29

Recettes :

Chapitres	Nature des recettes	Montant
115	Prélèvements sur recettes ordinaires	518.348,02
16	Produit emprunt pour achat terrain	500.000,00
16	Produit emprunt pour grosses réparations écoles	500.000,00
25	Recouvrement créances à long et moyen termes	4.484,27
	Total des recettes	1.522.832,29

B — Le budget des remontées mécaniques communales

BUDGET PRIMITIF

DETTES ET CREANCES A LONG ET MOYEN TERMES

Dette ou créance en capital	7.761.000,00
Dette au 1 ^{er} janvier 1975	6.398.196,23
Montant des intérêts à payer en 1975	429.365,32
Montant du capital à rembourser	607.381,77
Montant total des annuités	1.036.747,09

I. — SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitres	Nature des dépenses	Montant
60	Denrées - fournitures	33.500,00
61	Frais de personnel	800.200,00
62	Impôts et taxes	50.000,00
63	Travaux et services extérieurs	462.800,00
64	Participations et contingents	1.100,00
66	Frais de gestion générale	21.700,00
67	Frais financiers	430.365,32
82	Charges antérieures	35.000,00
83	Prélèvements sur dépenses extraordinaires	1.165.334,68
	Total des dépenses	3.000.000,00

Recettes :

Chapitres	Nature des recettes	Montant
70	Produits de l'exploitation	3.000.000,00
	Total des recettes	3.000.000,00*

* Les recettes ont été sous-estimées, la saison n'étant pas terminée au moment de l'établissement du budget. Du 13 octobre 1974 au 30 avril 1975, elles ont été de 4.433.021,00 fr.

II. — SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitres	Nature des dépenses	Montant
16	Remboursement d'emprunts	607.381,77
212	Acquisition immeubles	100.000,00
214	Acquisition mobilier et matériel	57.952,91
232	Travaux neufs pour gares télécabine	250.000,00
232	Travaux neufs pour pistes	650.000,00
	Total des dépenses	1.665.334,68

Recettes :

Chapitres	Nature des recettes	Montant
115	Prélèvements sur recettes ordinaires	1.165.334,68
16	Produit de l'emprunt pour travaux pistes	500.000,00
	Total des recettes	1.665.334,68

C — Budget primitif (Bureau d'Aide Sociale)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitres	Nature des dépenses	Montant
618	Charges sociales	600,00
621	Impôts fonciers et taxes foncières	400,00
645	Repas personnes âgées et autres prestations en nature	20.000,00
651	Secours en argent	14.000,00
	Total des dépenses	35.000,00

Recettes :

Chapitres	Nature des recettes	Montant
733	Part sur impôt spectacles	35.000,00
	Total des recettes	35.000,00

COMMUNE

de LES GETS

RENSEIGNEMENTS EXTRAITS DU ROLE GÉNÉRAL DES IMPOTS DIRECTS

I. — RÉSUMÉ DU ROLE

TAUX OU TARIFS APPLICABLES aux bases d'imposition	NATURE DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX ET TAXES	MONTANT de L'IMPOT	IMPOSITIONS COMMUNALES perçues au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la contribution des patentes	MONTANT NET des TAXES communales
1	2	3	4	5
		F	F	F
13,1 %	1. Taxe foncière sur les propriétés bâties	205 366	111 999	»
1,84 %	2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	26 942	»	(d) 35 000
14,2 %	3. Taxe foncière sur les propriétés non bâties	98 436	82 038	»
16,6 %	4. Imposition pour frais de Chambres d'agriculture	11 564	»	»
5,97 %	5. Cotisations pour le budget annexe des prestations sociales agricoles	4 191	»	»
	6.		»	»
	7.		»	
	8.		»	
10,7 %	9. Taxe d'habitation	235 188	191 261	»
2,580 %	10. Entreprises non soumises à péréquation : taux normal	451 188	409 231	»
/ %	11 Contribution des patentes) » » » taux spécial	/	/	»
2,170 %	12 patentes (Entreprises soumises à péréquation : taux normal ..	20 106	19 471	»
/ %	13 » » » taux spécial ..	/	/	»
20,9 %	14. Contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie et de bourses de commerce	3 333	»	»
1,62 %	15. Imposition pour financement de la Normalisation	359	»	»
(a) 15 et / %	16. Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels	1 064	»	/
(b) 84 F	17. Taxe pour frais de Chambres de métiers	5 438	»	»
(c) 112 F	18. Taxe spéciale d'équipement		»	»
(Voir ci-dessous tableau II.)	19. Taxe régionale		»	»
(Voir ci-dessous tableau IV.)	20.		»	
	21. TOTAUX (..... articles)	1 103 065	880 000	35 000
TOTAL DES SOMMES REVENANT A LA COMMUNE			905 000	F

(a) Lorsque la même taxe est adoptée par le département et la commune, indiquer séparément les taux se rapportant à chaque collectivité.
(b) Taux applicable aux redevables de la taxe exonérés de la contribution des patentes.
(c) Taux applicable aux redevables de la taxe assujettis à la contribution des patentes.
(d) Porter des guillemets lorsque la taxe n'est pas perçue au profit de la commune.

EVOLUTION DES RECETTES ORDINAIRES DE 1956 A 1973

années	commune	téleskis	B.A.S.
1956	369.560,27		904,92
1957	302.393,84		409,59
1958	402.186,27		771,78
1959	414.106,12		1.141,96
1960	626.286,51		1.782,01
1961	864.961,10		2.612,71
1962	758.695,43		3.120,55
1963	725.123,67		3.988,78
1964	848.272,88		4.599,56

années	commune	téleskis	B.A.S.
1965	1.204.015,10		6.374,41
1966	1.339.775,63		8.088,62
1967	1.769.165,78		8.402,63
1968	1.993.067,49		16.280,64
1969	2.029.095,75	702.474,95	22.889,59
1970	2.510.961,30	758.564,57	32.358,40
1971	2.732.770,69	1.558.431,06	49.026,08
1972	3.338.353,03	1.649.259,48	63.679,31
1973	4.634.118,43	1.548.096,14	87.176,31

V. — DÉVELOPPEMENT, PAR NATURE D'IMPOSITION, DU MONTANT DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES

NATURE ET OBJET DES IMPOSITIONS 1	TAXE FONCIÈRE sur les propriétés bâties	TAXE FONCIÈRE sur les propriétés non bâties	TAXE D'HABITATION	CONTRIBUTION DES PATENTES				TOTAL (col. 2 à col. 8) 9	
	PRODUIT 2	PRODUIT 3	PRODUIT 4	ENTREPRISES NON SOUMISES à la péréquation		ENTREPRISES SOUMISES à la péréquation			
				Taux normal — PRODUIT 5	Taux spécial — PRODUIT 6	Taux normal — PRODUIT 7	Taux spécial — PRODUIT 8		
	F	F	F	F	F	F	F	F	
I. — IMPOSITIONS DÉPARTEMENTALES (y compris le produit des sommes perçues au profit de l'Etat)									
Produit départemental								105 703	
Produits ajoutés d'office en vertu de l'art. 14 de la loi du 6 janvier 1948	20 897	9 967	23 966	48 563	/	2 310	/		
II. — IMPOSITIONS COMMUNALES ET ASSIMILÉES									
Produits communaux								880 000	
Produits pour communauté urbaine									
Produits syndicaux	Syndicat d	171 999	82 038	197 261	409 231	/	19 471	/	
	Syndicat d								
Produits pour district									
Produits ajoutés d'office en vertu de l'art. 14 de la loi du 6 janvier 1948									
Différence résultant de la péréquation de la patente	Plus-value	>	>	>	>	>			
	Moins-value	>	>	>	>	>	3 040	3 040	
TOTAL des impositions proprement dites	171 999	82 038	197 261	409 231	/	16 431	/	876 960	
Sommes perçues au profit de l'Etat sur le montant des impositions ci-dessus.	Code Général des Impôts, art. 1643 et 1644				33 752		1 356		35 118
	Ordonnance du 7 janvier 1959, article 25	12 900	6 153	14 795					33 848
TOTAL	184 899	88 191	212 056	442 933	/	17 787	/	945 926	
TOTAL des impositions départementales, communales et assimilées	205 796	98 158	236 022	491 556	/	20 097	/	1 051 629	
Proportions exprimant, dans le montant total des impositions, les parts respectives ...	IMPOSITIONS AUTRES QUE LES PATENTES PÉRÉQUÉES			PATENTES PÉRÉQUÉES					
	du Département		10			12	/	%	
	de la Commune		90			88	/	%	
	de la Communauté urbaine						/	%	
	des Syndicats et Districts						/	%	
	de l'ajustement dû à la péréquation			>			/	%	

Dir. F 1288 (Avril 1974). — Impr. Allier, Grenoble.

Date de mise en recouvrement du rôle :

31 OCT. 1974

Pour extrait conforme au rôle de 1974

A Annecy, le 31 OCT. 1974 19

Le Directeur des Services fiscaux,

COMMENT OBTENIR :

Nature de la pièce	Où s'adresser :	Pièces à fournir :	Coût	Mode de règlement
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms, date de naissance	1 enveloppe timbrée pour l'envoi.	
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer : nom, prénoms, date de mariage	1 enveloppe timbrée pour l'envoi.	
Extrait de décès	Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : nom, prénoms, date de décès	1 enveloppe timbrée pour l'envoi.	
Fiche d'état civil	Mairie du domicile	Livret de famille	Gratuit.	
Casier judiciaire	Greffe du Tribunal de Grande Instance. Arrondissement du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénom, date et lieu de naissance et filiation	9,00 fr. y compris frais affranchissement.	Chèque ou virement postal au nom du Greffe du T.G.I. intéressé.
Certificat de nationalité	Greffe du Tribunal d'Instance de Bonneville (M ^e Murgier, Taninges)	Pièces prouvant la nationalité française. Livret de famille.	20,00 fr.	
Carte d'identité (valable 10 ans)	Mairie. Délai de délivrance : 1 semaine.	2 photos récentes. 1 timbre fiscal 12 fr. Livret de famille Carte périmée ou certificat de perte	1 timbre fiscal de 12,00 fr.	
Passeport (valable 5 ans)	Mairie. Délai de délivrance : 3 semaines.	Carte d'identité. 2 photos récentes. Livret de famille. Ancien passeport. Justification domicile.	1 timbre fiscal de 100,00 fr.	
Duplicata de livret de famille	Mairie du lieu de mariage		8,00 fr. plus les frais affranchissement lettre recommandée.	Mandat-lettre ou virement postal de 3 volets ou bancaire.
Carte d'électeur	Mairie du domicile (entre 1 ^{er} septembre et 31 décembre)	Livret de famille ou extrait de naissance. Justification de domicile.	Gratuit.	Inscription chaque année du 1 ^{er} septembre au 31 décembre.
Copie conforme	Mairie du domicile.	Présenter l'original et la copie.	Gratuit.	A retirer le lendemain.
Légalisation de signature	Mairie du domicile.	Signature à faire à la mairie.	0,30 fr.	A retirer le lendemain.
Permis de chasse	Délivré par le maire aux personnes de nationalité franç. Par le préfet aux étrangers	2 photos d'identité. 1 pièce d'identité. Police d'assurance. Autorisation parents pour demandeurs âgés de 16 à 18 ans.	Départemental : 70,00 fr. National : 240,00 fr.	A la perception.
Permis de pêche	Office du Tourisme	Nom et prénoms.	Suivant nature du permis.	Au choix.
Aides sociales, crèche à domicile renseignements 3^e âge	Bureau d'aide sociale mairie des Gets.			

« Il y a un défaut qui empêche les hommes d'agir, c'est de ne pas savoir de quoi ils sont capables ».

Bossuet.

Libres propos d'un résident après la saison d'été

M. le Maire nous ayant aimablement réservé une page dans le bulletin municipal, le président de notre association m'a demandé, en qualité de membre assidu de notre groupement, de donner mes impressions sur notre vie aux Gets. Je le fais en toute simplicité et en toute franchise, conscient des insuffisances de mon témoignage.

Comme beaucoup d'autres résidents, c'est après quelques séjours de vacances en hôtel, puis en meublé, que je suis devenu propriétaire, il y a sept ans, d'un appartement. Les Gets représentent, pour ma famille et moi-même, la station adaptée à nos goûts : situation topographique et climatique avantageuses, ambiance de simplicité dans les rapports entre résidents et avec les habitants d'origine.

Pendant l'hiver, nous profitons de remontées mécaniques commodes et bien réparties, de pistes sûres offrant aux skieurs de tous niveaux un choix varié. Insuffisant en période d'affluence, ce réseau mériterait pour les jeunes gens et adultes très doués qui sont tentés par Flaine et Avoriaz, d'être relié à celui de Morzine et plus tard à celui d'autres stations voisines.

Je prenais, ces années dernières, un forfait résident pour mes trois enfants, ma femme et moi ; depuis qu'il est passé à 400 fr., un rapide calcul m'a fait opter pour les forfaits demi-journée à 12 fr. ou à 16 fr. Ils nous font réaliser, pour cinq, une économie de près de 1.000 fr. avec la contrainte très acceptable de rester sur les pistes communales.

L'été, nous voyons la station s'animer pendant une courte période grâce à d'heureuses initiatives.

Je cite, pour cette année : le Tour de France, les hommes-volants, le festival des batteries-fanfars, les feux d'artifice, les compétitions diverses : ski sur herbe, ping-pong...

Parallèlement à ces attractions destinées à créer une ambiance de fête, les distractions de caractère plus spécifique sont nettement insuffisantes : une nouvelle piscine a fait son apparition ; mais les tennis, quand ils sont utilisables, sont en nombre insuffisant depuis des années. Le manège n'a pas fonctionné en juillet dernier. Nous nous rabattons souvent sur Morzine où le complexe sportif est plus accueillant.

Nos enfants et nous-mêmes, qui aimons les expéditions en montagne avec des amis, souhaiterions participer à des randonnées organisées. Lorsque nous sommes allés à une promenade « découverte de la nature », nous étions seuls avec les dévoués forestiers qui nous ont guidés. Quant à l'ascension aux Dents Blanches qui devait avoir lieu le 12 août, avec une quinzaine d'autres résidents, notre aimable guide a dû prendre la décision de l'annuler en raison du mauvais temps.

Si j'insiste sur ce genre de distractions de groupe, c'est qu'elles constituent pour les jeunes gens le seul moyen de les retenir aux Gets qu'ils désertent le plus souvent l'été (en entraînant parfois leurs parents).

La comparaison été-hiver est nettement favorable aux industries de la neige qui, source plus certaine de profit, semblent par trop constituer l'unique préoccupation.

Vivant dans le pays, on s'habitue à certaines laideurs quand la neige ne les cache plus ; mais elles n'échappent

pas au coup d'œil des amis qui viennent nous visiter et des parents auxquels nous laissons parfois notre appartement : chantiers en désordre, devantures encombrées, services de nettoyage irréguliers (pendant la canicule d'août, un quartier est resté du 8 au 22 août sans être desservi par le camion à ordures), disparité et manque d'harmonie des constructions hérissées dans certains quartiers et dont les plus récentes écrasent les précédentes, enchevêtrement piétons-voitures en période de pointe été-hiver, décor floral encore bien pauvre malgré quelques fermes, chalets et entrées d'hôtel joliment décorées.

Dans le beau cadre de verdure des Gets, les nouvelles habitations ne peuvent-elles se fondre et s'insérer sans faire tache ?

La vie culturelle et sociale souffre de l'absence de salle des fêtes où concerts, théâtres, conférences, projections actuellement dispensés dans les stations voisines, pourraient être donnés. Heureusement, des nourritures intellectuelles variées sont offertes par la bibliothèque paroissiale.

L'association nous a permis de nous mieux connaître entre résidents et de tisser des liens de sympathie et de réelle amitié. Il reste cependant beaucoup à faire pour une cooptation des jeunes auxquels les occasions de loisirs et de sports en commun font défaut. Nous aimerions voir plus souvent les responsables de la commune ou du canton qui nous exposeraient le plan de développement de la station et alimenteraient nos espoirs d'amélioration.

Nous souhaiterions être rassurés sur l'évolution mesurée de la construction, sur les dispositions prises pour la préservation des sites et du cadre naturel. Ne pourrions-nous pas nous rencontrer en réunions amicales (dîners ou spectacles communs) avec les Gêtois permanents, souvent trop occupés pour que nous échangions autre chose que des conversations fugitives ?

Bien sûr, notre association est représentée à la commission élargie du P.O.S., à celle des impôts. Mais depuis deux ans notre représentant n'est plus invité à la commission des remontées mécaniques. Ces dialogues officiels, aussi bien que les contacts permanents, entre notre président et le maire, ont besoin d'être confortés par des relations plus étendues et plus personnelles entre les membres des deux collectivités.

J'entends dire par les uns : c'est nous qui supportons tous les sacrifices fonciers en abandonnant tous nos terrains transformés l'hiver en pistes de ski ; par les autres : nous enrichissons la région en acquisitions meubles et immeubles, en frais de séjour et d'entretien, et aussi en payant une part très importante des impôts locaux et encore beaucoup d'autres choses de part et d'autre ; mais ne pensez-vous pas les uns et les autres qu'on devrait mesurer de moins en moins la qualité de la vie en termes de profit dans un monde aussi changeant. Tous comptes faits, la zone est finalement assez réduite des intérêts qui se heurtent, tandis que nos aspirations et nos idéaux convergent pour que chacun garde, à l'abri des fausses valeurs du progrès, les activités et l'existence de son goût et que l'aisance puisse faire bon ménage avec la concorde.

P. C.

Les métiers du Tourisme



Alfred Anthonioz sur son « piano »

Enfant de la terre, grandi au ciel des neiges et des quatre saisons, Alfred Anthonioz, de la « Bonne Franquette », est l'exemple type de tous ceux qui ont su se laisser couler dans la vague touristique pour affirmer leur personnalité et se forger un destin. Armes secrètes de sa réussite : un goût du risque et l'amour du travail. Dira-t-on parfois qu'il a moins de mérite que d'autres parce que, avant lui, déjà, son père, François Anthonioz, avait cherché à se frayer une voie dans la jungle hôtelière ? Je ne crois pas. Bien sûr, abandonnant pour un temps veaux, vaches, cochons, couvées et montagnes, ce dernier partit résolument en quête d'une place de concierge, chez Joseph du « Week-End », son frère, ensuite et au Plateau d'Assy, à l'hôtel du Mont-Blanc.

Son fils l'aura suivi... avec, au poing, plus d'ambitions... et plus de chance aussi. Sa jeunesse fut en effet royalement servie : on entra dans une ère nouvelle. L'enseignement se faisait plus accessible, les écoles spécialisées se multipliaient, le commerce progressait, et du même coup, alors que le tourisme n'en était encore qu'à ses balbutiements, un peu partout surgissait hôtel après hôtel. Depuis de longues années, déjà, dans la région, l'école hôtelière de Thonon se faisait un point d'honneur d'initier la jeune élite savoyarde à l'art du « tournemain ». C'est là qu'Alfred Anthonioz fit ses premières classes de 1945 à 1947. Puis, premier contact avec la vie active : un séjour à l'hôtel Week-End aux Gets, où il sert comme « second ». Plus tard, ce sera à Evian, et plus tard encore aux Sables d'Olonne, avant Châteauroux où il restera toute une année. « Ce n'est qu'à Montalieu-Versieu, dans l'Isère, que

ALFRED ANTHONIOZ

(UN NOM BIEN DE CHEZ NOUS !)

devenu hôtelier

j'ai pu enfin devenir mon propre patron, explique Alfred. J'avais pris une gérance que j'ai gardé pendant trois ans. Après quoi, mon choix s'est fixé sur Les Gets. J'ai racheté la maison ici (la future Bonne Franquette) qui appartenait à mon oncle. On était loin de prévoir alors quel développement fulgurant allait embraser notre commune. A cette époque, en 1959, Les Perrières semblaient être résolument tenues à l'écart du village. Fallait en vouloir... Néanmoins, le site n'était pas pour déplaire à une certaine clientèle : « aux amoureux du calme et de la verdure ».

Aujourd'hui, la Bonne Franquette s'est taillée une sérieuse réputation dans notre chaîne hôtelière, et ce n'est pas l'effet du hasard. Le maître des lieux, aussi fin gourmet que bon cuisinier, a su allier à la fraîcheur des mets et à la saveur de ses préparations une composition originale de ses menus : poulet aux noisettes, truite aux amandes, crêpes au maïs, omelette norvégienne... De quoi faire rêver soubrettes et maître d'hôtel. « Au départ, nous confie le chef-cuisinier, on a une recette et progressivement on cherche à la travailler en lui apportant une note personnelle. J'attache également une grande importance à la décoration ».

Incontestablement doué pour ce métier, Alfred a communiqué sa passion au reste de la famille. Sa femme, Lina, serveuse de métier, fait merveille à l'accueil.



Dominique, leur fille, 20 ans, après des études commerciales, a choisi de travailler en salle. Et Lionel, lui, s'il n'a que 13 ans, s'essaie volontiers à des petites recettes. « Il met de la farine partout, nous dit son père en souriant. Mais il faut bien qu'il apprenne. Quand il aura 15 ans, on l'enverra à l'école hôtelière ». Histoire de perpétuer une tradition toute fraîche éclosé !

D. M.

Adelin BELLON : centenaire de Taninges

Par un bel après-midi d'avril, quand tout dans la nature criait à l'escapade et qu'au bout du chemin soufflait le vent du renouveau, nous sommes partis jusqu'au fond de Taninges, là-bas, à la maison Bellon. Le maître était présent, jovial et centenaire pour nous ouvrir la porte. Le maître, c'est Adelin Bellon. Un Valaisan, vite rallié au panache savoyard, aujourd'hui endurci à la vie jacquemarde, et fier, ma foi, de vous conter ses cent ans d'existence. Une longue histoire, penserez-vous... Oui, une longue histoire.

Tout commence en 1883, quand les parents Bellon quittent leur village natal de Trois-Torrents et choisissent de venir



s'installer à Taninges. Les bagages sont maigres. Les enfants nombreux. Que faire, sinon travailler la terre ? Ils commencent par louer une ferme sur les pentes du Marcelly. Le petit Adelin a tout juste huit ans. Aîné de sept enfants, il ne lui sera pas donné de fréquenter longtemps l'école. En effet, à onze ans, il voit mourir son père et s'il est trop jeune encore pour s'acquitter des gros travaux de la ferme, à douze ou treize ans, il lui faudra quand même troquer définitivement livres et cahiers pour le trident et la fourche. Puis, c'est comme domestique qu'il s'engage de quinze à vingt ans, à la ferme du château. Enfin, en 1897, toute la famille émigre à La Pallud, dans cette ferme, louée les premiers temps, aujourd'hui propriété de l'aïeul...

Mais, direz-vous, pourquoi parler si longuement du centenaire de Taninges dans « La Vie Gêtoise » ? Pourquoi ? Eh bien, parce que le mérite de l'Adelin, comme disent d'aucuns, c'est justement d'en avoir marié « une des Gets ». L'amour ne connaît ni frontières, ni communes !

Mais direz-vous encore : « Comment donc a-t-il pu faire connaissance de sa femme ? » Laissons-le nous raconter.

« Elles étaient deux sœurs Anthonioz, des Folliets. L'une avait marié un fils Géroudet de la Côte et ils avaient acheté une ferme à La Pallud. Ma « future », la Françoise, descendait de temps à autre, rendre visite à sa famille, et vous pensez bien que dans un petit hameau, comme ici, les occasions de se rencontrer ne manquaient pas... Après bien sûr, c'est moi qui montais aux Gets, là-haut, aux Folliets où il y a maintenant la maison familiale « Eure et Savoie ». J'y allais passer la veillée. L'hiver, la cuisinière était dans le « pêle » (la grande chambre) et pendant qu'on causait tous les deux, les parents étaient là qui dormaient derrière les rideaux tendus au ciel du lit. J'y suis bien monté deux ou trois fois, calcule Adelin comme se parlant à lui-même. Je repartais au milieu de la nuit, à pied, jusqu'à Taninges... ».

Mais, trêve de fréquentations, les amoureux décidèrent un beau jour d'en venir aux noces.

« Ah, une sacrée journée que celle-là ! On était monté à voitures à chevaux, à raison de quatre à six personnes par véhicule. Le petit déjeuner, selon la tradition, était prévu chez la fiancée. Nous voilà donc en haut aux Folliets, tous bien campés devant une table solidement garnie : jambons, saucissons (que les invités apportaient en guise de cadeaux de mariage), rôti de veau, purée, petits pois et bien entendu, toutes sortes de gâteries, des biscuits et des rissoles, etc... Mais c'est qu'à force de déguster, nous autres, on finit par oublier de regarder la pendule. Tant et si bien qu'on avait largement passé les midi et demi au moins quand on se présenta à l'église. Autant dire, après la messe, on a beau en faire, le

curé ne voulut rien entendre ! Pour lui, c'était l'heure d'aller dîner. Alors quoi ? Fallut attendre. Quand tout a été fait enfin, on est redescendu à Taninges que c'était bien sur les deux heures et demie, trois heures. Je me souviens qu'on était encore allés boire l'apéritif chez Pernollet, avant de se remettre à table pour le grand banquet. Ma mère avait dû tuer cinq à six poulets, et pour le reste, c'était le menu habituel des jours de fête, avec l'accordéon. Ça se passait le 22 novembre 1908. Dieu sait si on a chanté et dansé ce jour-là. Et tous en grande tenue, s'il vous plaît.

Il y avait eu aussi toute une histoire du tonnerre parce que je n'étais pas de nationalité française. Le maire de Taninges affirmait qu'il me fallait un certificat d'origine. Celui des Gets, n'était pas tant exigeant. Je dus quand même écrire dans ma commune pour demander qu'on m'envoie ce fameux papier... Mais ça n'en finissait pas de traîner. Le matin du mariage, je ne l'avais encore pas reçu. Papier qui arriva tout bonnement le jour du mariage... C'est après la cérémonie, quand tout était déjà fait, qu'il est arrivé. Je revois toujours le facteur qui me courrait après pour essayer de me remettre la fameuse pièce à temps ! Il n'y a jamais réussi, le bougre !

De nombreux automnes ont jauni les arbres de La Pallud depuis le 22 novembre 1908, et bien des chagrins ont ridé le sourire de l'aïeul. Mais, sourde ou sévère, brûlante ou cynique, la vie ne s'arrête jamais à mi-parcours. Si Françoise est partie avec ses 83 ans et sa quiétude tendre, Adelin, lui est toujours là, dans son grand tablier noir, vivant parmi les vivants. D.M.

Taninges le 23 Nov 1908

Bien cher sœur

Je veux te dire par ce message
que tu me ferais un grand plaisir
si tu pouvais monter jeudi matin
pour mettre un peu d'ordre à la
maison et pour préparer un tout
pour le dîner car la mamant toute
seule n'en viendrait pas à bout et
en même temps ~~tu~~ tu nous apportes
quelques paquets de cigares pour ce
jour de noces et quelque friandise pour
le dîner, je me recommande à toi pour
sa ton qui est aux environs de ses
choix la donc fait ton possible pour
te faire complaire pour ses quelques
sœurs si t'en serait reconnaissant
Bonne des amitiés de la part de ma petite
l'homme si venir ainsi que toute la famille.
à bientôt Adelin

à jeudi matin vers midi

Lettre envoyée par Adelin Bellon à sa sœur
pour l'inviter à mettre un peu d'ordre dans la maison avant ses noces

Le centenaire :

Le 22 avril 1860, à la suite d'un plébiscite, les Savoyards demandaient leur rattachement à la France par 130.553 « oui » et 235 « non ».

Cent ans après, pour commémorer cet événement historique, de nombreuses fêtes furent organisées dans

toute la Province de Savoie et notre commune fut une des premières à le faire, le 26 février 1960.

Nous avons sorti de nos archives quelques photos rappelant cette magnifique fête réussie grâce à la participation de tous les habitants de la commune.



Les scieurs de long



La noce

déjà 15 ans...



La montée à l'alpage



Le rouet
(on reconnaît la « Douce »)

Une vieille chanson de chez nous

La Maïon

Transcription
F. NORAND.

1. La maïon su on pommi qué se gan-ga.
na-vè. qui sé ganga. navè de sé qué sé gan-ga.
navè de lé que sé gan-ga. na-vè!

— 2 —
Un bossu vint' a passa
Qui la regardavè !
Qué la regardavè de sè...

— 3 —
N'a rgarda pas tant bossu
Vò n'êtes pas tant bravè
Vò n'êtes pas tant bravè de
sè...

— 4 —
Que d' sès' bravo o que d'
sès' laid'
Tè sarè ma mia !...

— 5 —
La Maïon print son côté
Pó copa la bossa...

— 6 —
Quand la bossa fut copai
Le bossu ploravè...

— 7 —
Ne plera pas tant bossu
Vo rendrai la bossa...

— 8 —
Quand la bossa fut rendue,
Le bossu chantavè
Le bossu chantavè de sè...

Le groupement économique et touristique des vallées des portes de Genève au Fer-à-Cheval

Bien des édiles, dans le passé, ont tenté de créer cet ensemble économique et touristique ; c'étaient d'étonnants précurseurs. Ils avaient eu le pressentiment de ce qui est inévitable : « vivre seul n'est plus permis » parce que ce n'est plus possible. Une communauté ne peut être forte que parce qu'elle est soudée, c'est une loi naturelle à laquelle on a pensé pouvoir échapper, il fut un temps, mais ce n'était qu'illusion et l'illusion n'a pas de place chez les hommes d'action et ce sont des hommes d'action qui, une fois encore, essayaient, il y a deux ans, le mardi 7 août 1973, à Samoëns, de s'unir pour être forts. Depuis cela est devenu une réalité.

Pourquoi ce groupement ? Deux buts principaux :

1. TOURISTIQUE :

Inventorier nos moyens, mettre en commun nos connaissances tant dans le domaine de la publicité que dans le domaine de l'animation. Il est important de connaître nos hébergements, nos équipements afin de pouvoir présenter à la clientèle une région touristique attirante, agréable et de bonne qualité.

2. ECONOMIQUE :

Notre vallée aboutit vers Annemasse, ville voisine de Genève, au nom prestigieux, que le monde ne peut confondre et auquel nous nous devons d'accrocher notre destin. C'est depuis ces réservoirs-là que viennent nos richesses et c'est vers ces centres

industriels que vont ceux qui quittent nos montagnes, pour une vie qu'ils estiment meilleure. Aussi ne sommes nous pas étroitement liés économiquement les uns aux autres.

Ces villes, ces villages se doivent d'œuvrer ensemble, et chacun de leurs habitants doit avoir conscience de travailler pour le bien commun.

Le groupement comporte 45 communes dont 31 ont donné leur accord et font partie de cette association. Huit conseillers généraux sont directement concernés, donc au fait de nos problèmes et pourront aussi éclairer de leur savoir les assises auxquelles ils seront cordialement invités.

Actuellement un dépliant est à l'étude, chaque commune aura sa page, chacun étant traité sur le même pied d'égalité, bénéficiant d'un emplacement identique comportant une photo couleur et un texte. Ce sera notre première action de solidarité intercommunale.

Il devient également urgent que notre groupement intervienne auprès des Pouvoirs Publics pour améliorer les accès routiers dans notre région. En effet, les autoroutes existant actuellement ne nous sont pas favorables et ont tendance à éloigner le trafic de nos vallées.

Nous espérons que notre action sera efficace et là aussi, l'union de tous fera notre force.

Les Portes du Soleil, le plus grand domaine skiable du monde

Tout d'abord, pourquoi « *Les Portes du Soleil* » : parce que c'est un nom prometteur, c'est une invention de la nuit des temps, sans doute sorti d'une belle histoire, d'une légende.

Géographiquement, c'est un lieu-dit situé dans les alpages du Val-d'Illiez, dans le Haut-Valais. Vous le découvrirez à l'Est d'Avoriaz sur la Montagne de l'Haut, entre la pointe de Mossetaz au Sud-Ouest et la pointe de l'Haut au Nord-est. C'est un passage pour de nombreux itinéraires pédestres en été et à ski en hiver.

Il était bien naturel que 12 stations (8 en France et 4 en Suisse), de peine distante de 10 km pour la plus éloignée, s'emparent de ce nom charmant et s'unissent pour le meilleur et pour le pire.

Ces villages : *Les Gets, Morzine, Avoriaz, Montriond, St-Jean-d'Aulps, Abondance, La Chapelle-d'Abondance, Châtel*, pour la France, *Champéry, Val d'Illiez/Les Crosets, Morgins, Torgon*, pour la Suisse, ont tous un point commun : pouvoir passer de l'un à l'autre sans difficulté à pieds ou à skis.

C'est ainsi qu'en partant des Gets à skis, vers 10 heures, l'on peut aller déjeuner à Planachaux et rentrer pour 16 heures, non sans avoir bu le petit coup de « fendant » à Champéry. Voilà qui, dès la saison dernière déjà, n'a pu manquer de conquérir une clientèle toujours avide de nouveauté.

Mais qu'en est-il des liaisons avec nos villages voisins dont les équipements sont encore modestes mais prometteurs. Saint-Jean-d'Aulps, par exemple, qui dans un bel élan de vigueur créatrice vient d'équiper la Grande Terche, belle descente, bien exposée, dont l'intérêt n'a pas échappé aux bons skieurs.

Quand on survole le massif du Roc d'Enfer et que l'on porte son attention sur les pentes Nord - Nord-Est, on ne peut manquer de voir combien il serait souhaitable que soient liés aux destinées des *Portes du Soleil*, des villages comme Essert-Romand et la Côte d'Arbroz. C'est bien ce qu'avait pensé M. Alphonse Monnet, maire des Gets, président de la commission des liaisons entre stations, lorsqu'il invitait les maires de cette région à découvrir le domaine skiable possible permettant facilement de relier entre eux ces villages si proches.

C'est une véritable prise de conscience qui se fit jour, l'autorité de tutelle représentée par MM. les Sous-Préfets de Thonon et de Bonneville, ne pouvait manquer de voir là une volonté indéniable de jeter les bases d'un futur avenir touristique et sportif. Ces villages ont leur chance, la présence de leurs aînés, toute proche, les encouragent à tenter de réaliser ces liens qui feront de cette région prédestinée un complexe apprécié de la clientèle.

La Maison du Tourisme

La Maison du Tourisme est le centre d'accueil et de renseignements de la station. On y reçoit des suggestions, des critiques, on y résoud souvent des litiges, on y enregistre quelque fois des louanges.

L'action principale de la Maison du Tourisme est de faire en sorte que le client, arrivant aux Gets, se sente un peu chez lui. C'est pourquoi nous faisons le maximum pour mettre notre bureau à sa disposition. En hiver, dès 5 heures du matin, aux périodes de pointe, les clients débarquent du car ; il n'est pas rare de compter dans notre salle de réception entre 30 et 50 personnes attendant l'heure où le loueur de meublé ou l'hôtelier, alertés pas nos soins, viendra les chercher.

Nos hôtes, en général, ne savent pas exactement ce que la Maison du Tourisme représente. On devrait, à chaque occasion, le leur apprendre. Il appartient à tous de les informer, il faut qu'ils sachent ce qu'ils peuvent y trouver. La liste est longue et nous donnons à titre d'information que le strict minimum, tel que : les disponibilités en hôtels et en meublés, le calendrier des manifestations, le programme des excursions, les renseignements concernant l'animation, les horaires de cars, de trains,

les promenades à pieds, les forfaits remontées mécaniques, les renseignements sur les pistes, sur la météo, les licences FFS vendues par le Club de Ski, les réservations de taxis, ils peuvent également passer un message télex dans tous les coins du monde pour un prix très raisonnable, faire de la photocopie, etc... etc...

Lorsque nos clients sont sur le point de nous quitter, nous les attendons et leur offrons l'hospitalité jusqu'au dernier car de 20 h. 10. L'abri que nous mettons à leur disposition jusqu'à leur départ fait qu'ils sont encore parmi nous, chez nous. Ils semblent satisfaits de ce dernier acte qui est aussi le dernier geste d'accueil de la station.

Cette chaleur humaine que nous avons voulu créer c'est pour que les clients entrent à la Maison du Tourisme avec confiance et sûrs d'être compris, aidés ou simplement soulagés par une courte halte avant de reprendre leur chemin.

Voilà très brièvement ce que nous voulions faire connaître de notre Maison du Tourisme et de l'esprit que nous voulons y faire régner.

René LEGER,
directeur de l'Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative.

COUVALOUP

Couvaloup est un creux sombre, à 500 mètres environ de l'église paroissiale, du côté de Morzine, où les eaux réunies de Nabor et de la Culaz tombent et sont captées pour activer la roue d'une scierie. Aux alentours, le sol est déchiré : des buissons, des prairies, des roches moussues, des éboulis accidentent le terrain. Un sentier étroit et rapide passe par là, et monte et s'enfonce dans la forêt. Un torrent y roule ses ondes, dans un lit profond, sur des cailloux dévalés de la montagne. En temps de sécheresse, les eaux sont à peine perceptibles : on dirait des larmes d'argent égarées parmi les pierres. Il n'y a pas d'habitation proche. On y arrive par la route nationale dont le blanc ruban se déroule à la base des talus.

Couvaloup et ses abords forment un site pittoresque, ombragé et paisible, où l'âme peut rêver à son aise. Il est vrai que, le matin, quand le soleil jette ses premières teintes sur les cimes des montagnes, et le soir, quand le grand saphir du ciel se fait plus sombre, il fraîchit en ces lieux. Mais en belle journée, il y fait bon, les étrangers s'y plaisent. L'œil se repose avec amour sur la colline de l'Adroit et la ligne bleuâtre des bois qui moutonnent dans la direction de Chéry. Au sommet de ces beautés de la nature, le croyant aperçoit les horizons surnaturels qui les prolongent ; et, au fond de cette vision, il découvre l'artiste éternel, celui qui sculpte la petite fleur des champs et qui étend sur nos fronts la magnificence des cieux.

Quel drôle nom ? Couvaloup ! Ce mot est une abréviation de Couvée-à-loup. Autrefois, les montagnes étaient infestées d'animaux carnassiers, contre lesquels la population devait se défendre. La colline fourrée du Nord-Est de la commune servait particulièrement de repaire à ces bêtes féroces ; puisque, en souvenir de ces hôtes, la partie la plus tourmentée du coteau s'appelle : Couvée-à-loup ; et le torrent qui se précipite à travers la pente : ruisseau des loups. Cette croyance est profondément ancrée dans la mémoire des habitants. Les vieillards racontent à qui veut l'entendre qu'une princesse de Châtillon faillit être dévorée dans ces parages ; que le bois rempli de tanières, cachait des monstres, que plus d'un mouton disparut dans la gueule des loups.

Lorsque le prophète David menait paître le troupeau de son père, il est venu quelquefois un lion ou un ours qui emportait un bélier du troupeau. Mais le jeune David courait après eux, les attaquait, leur arrachait la proie des dents ; et s'ils se jetaient sur lui, il les prenait à la gorge, les étranglait, les tuait (I Reg. XVII, 34 et 35). Nos ancêtres n'ayant pas reçu de la munificence divine tant de force et de courage, se virent obligés de demander au roi de France l'autorisation du port des armes. Elle fut accordée. La réponse, en date du 5 juillet 1553, permet : « aux habitants des Giets, en Faucigny, suppliants d'avoir en leurs demeures, armes, harnoys, harguebuttes, picques, et arbalestes pour chasser les ours et les loups ».

On fit donc la chasse à ces animaux dangereux, une chasse acharnée ; si bien que, depuis fort longtemps, le creux de Couvaloup n'abrite plus des insectes infensifs dont la guerre innocente amuse les flâneurs qui, le plus doucement du monde, vont s'asseoir à l'ombre des arbres sur les graminées champêtres.

Ces dernières années, pendant que les braconniers étaient mobilisés, des mammifères vinrent gîter au flanc de la montagne. De beaux lièvres cendrés, des renards au museau pointu et perfide et des chamois y couraient librement. En 1918, une dame en villégiature allait fréquemment se reposer dans ce joli coin de fraîcheur pour bercer sa vie d'un peu de tranquillité. Un chamois fauve, de belle taille, venait aussi s'y promener. Le futé quadrupède était gras. Tout l'été il avait mangé les brouts sans être inquiété. La dame le dénonça. Un chasseur sans pitié l'abattit d'un coup de fusil et l'apporta triomphalement sur ses épaules au village où les curieux purent l'admirer.

Il y a deux ans, un beau jour, vers 4 heures de l'après-midi, deux personnages d'aspect respectable s'étaient arrêtés à proximité de Couvaloup ; l'un vêtu du froc marron des capucins, la tête rasée, la figure austère ; l'autre habillé en paysan et très sympathique. Un bon sourire éclairait son visage. Ils venaient de St-Maurice en Valais où l'on vénère les reliques des saints de la Légion thébaine, et de St-Jean-d'Aulps où repose le corps de saint Guérin. Ils causaient tranquillement assis lorsque je vins à passer. Nous échangeâmes les salutations d'usage et la conversation tomba par hasard sur les loups qui hantaient jadis le pays et puis sur la flore des Gets, en particulier sur la fleur que les botaniciens nomment orchis. Cette plante, disait le paysan, produit des tubercules qui ont la forme d'une main. La main est blanche quand c'est la main du Bon Dieu ; elle est noire quand c'est la main du diable. Le religieux riait de cette naïve crédulité. Nous arrachâmes quelques orchis. A la grande satisfaction du paysan dont les yeux brillaient d'enthousiasme, les racines avaient parfaitement la configuration d'une main, la paume et les cinq doigts. Mais nous ne trouvâmes que la main blanche du Bon Dieu dans toute la région de Couvaloup.

Les deux pèlerins continuèrent leur voyage ; et moi je rentrai au presbytère en pensant aux paroles de la Sainte Ecriture : « la terre est au Seigneur, tout ce qu'elle renferme est à lui ; le sol de ses habitants, les fleurs et les bêtes sont l'œuvre de ses mains » (Ps 23).

Couvaloup ne couve plus de loups. La colline n'est plus un hallier ; un seul bruit arrive à l'oreille, c'est le retentissement monotone et régulier de la scie mécanique pénétrant dans le sapin amené sous sa dent par les bûcherons.

F.F. Conseil, curé des Gets
(revue paroissiale des Gets, 1919).

Des vieilles photos

A CHAQUE CONSEIL DE REVISION, ON PRENAIT UNE PHOTO SOUVENIR.
VOICI, PHOTO DE GAUCHE, LA CLASSE 17 ET PHOTO DE DROITE, LA CLASSE 24.



Classe 1917 au Conseil de Révision à Taninges le 15 juillet 1915.

1^{er} rang, de gauche à droite : Anthonioz-Blanc Henri, La Combaz ; Baud Eugène, Gibannaz (tué à la guerre) ; Grevaz Antoine, Le Tour ; Grevaz Joseph, Le Calamant ; Pernollet Adelin, Magy. - 2^e rang, de gauche à droite : Anthonioz Marcel, Les Clos ; Pernollet Claudius, Les Perrières ; Blanc Louis, Les Pesseyes ; Ducrettet Elie, Moudon ; Coppel Marius, La Massouderie ; Delavay Jean-Claude, Le Bosson.



Les moyens de transport n'étaient pas si développés que de nos jours, et, c'est à dos d'âne que l'on descendait le lait de la montagne.



Sur cette photo, prise vers 1910, beaucoup reconnaîtront des membres de leur famille.

Mademoiselle Alice BAUD

Malgré l'hiver perlé du nacre de ses neiges, et les saisons légères, suspendues au miroir des gentianes, malgré les voix connues, l'écho des bois, le pain du four et l'ami du hameau, les enfants du pays ne sont pourtant pas tous restés là à vieillir au village. Telle Alice Baud, Gêtoise de naissance, qui partit hardiment où le vent la portait, avant de retrouver, longtemps, bien longtemps après, en domaine genevois, la quiétude méritée de l'âge aux cheveux blancs.

« Je suis née aux Folliets, le 6 juin 1887, explique-t-elle, d'une voix claire et aimable. Mais en 1890, déjà, mes parents décidèrent de s'installer à Genève. C'est là que j'ai grandi, entre ma grand-mère qui me gardait et l'école de Malagnou. Puis, bien vite, il me fallut travailler. Je choisis ainsi de devenir demoiselle de magasin. Au bout de quelque temps, malheureusement, le fonds de négoce fut vendu et de nouveau il fallut songer à l'avenir. C'est ainsi que je me résolus à apprendre une langue étrangère, afin de gagner davantage d'une part, et... qui sait, de pouvoir passer un jour demoiselle de magasin. A cette époque, la coutume voulait que l'on envoie les jeunes filles de bonne famille en Angleterre. Je partis à 22 ans, dans le Nottingham, comme gouvernante chez des gens très riches qui n'avaient sous leurs ordres pas moins d'une vingtaine de domestiques. J'y restais deux ans. Puis, je me laissais tenter par Londres où je m'installais pour trois ans, toujours comme gouvernante. J'étais chez un « honorable », comme on disait, qui avait à faire avec la Cour d'Angleterre. Je m'y plus beaucoup. La vie y était particulièrement agréable.

Plus tard, une de mes cousines des Gets, une Delavay, me conseilla d'étudier l'allemand. Je repris donc le train pour l'Allemagne, cette fois. Hélas, trois mois après mon arrivée, la première guerre mondiale éclate. Vous pouvez imaginer ce que ma situation avait d'inconfortable. Malgré tout, malgré ma nationalité française et le fait que la France soit déclarée ennemie numéro un de l'Allemagne, on me supplia de rester. On m'avait appréciée dès le premier jour, et le maître de maison (juge de paix de son métier) fit tout son possible pour que je puisse demeurer chez lui. Ce dont je lui fus très reconnaissante car en temps de guerre les Savoyards n'avaient pas le droit de se réfugier en territoire suisse, et je n'aurais vraiment pas su où aller. Je passais de la sorte neuf ans de ma vie, dans ce petit village, entre Bonn et Königswinter. Je m'y trouvais très heureuse. Hélas, l'inflation devait bientôt faire de tels ravages que je me retrouvais, comme la plupart des Allemands, du reste, sans un sou en poche. Les banques tombaient en faillite les unes après les autres : une effrayante partie de dominos ! Néanmoins, la chance m'avait permis de rencontrer des Américains en Allemagne. Des gens charmants qui m'invitèrent à traverser l'Atlantique avec eux et leurs deux enfants. Le monsieur était colonel d'armée, un homme simple

et avenant... Quand je débarquais en Amérique, quelle ne fut ma surprise alors ! Je découvrais là un peuple mélangé peut-être, mais si accueillant, si ouvert, si chaleureux... et nullement possédé de cette fierté, de ce snobisme, de cet air hautain et pontifiant qui, bien souvent, caractérisent les Britanniques. En outre, la vie semblait être à la mesure de tous. Celui qui désirait travailler vaillamment pour faire fortune avait là de quoi servir toutes ses ambitions... Quant à moi, je revenais parfois en France, toujours avec plaisir, bien sûr. Puis à 78 ans, l'envie me prit de venir vieillir à Genève ; c'est ainsi que je m'installais chez mon cousin, Emile Delavay, à la Croix de Rozon. Veuf et malade, il me pria de demeurer à ses côtés. Je m'occupais de lui et le soignais pendant quatre ans, jusqu'à sa mort. J'avais alors 84 ans. Une fois de plus, il fallait que je trouve à me caser. Je ne voulais plus faire de cuisine, ni de marché. J'optais donc pour cette maison de retraite où je réside actuellement et où je me sens



La Communion en 1896

merveilleusement bien. J'y reçois de nombreux amis... surtout d'Amérique. Ils me parlent des temps modernes, de toutes ces complications qui se multiplient sans cesse, de la vie... Et de temps en temps, naturellement, je remonte aux Gets, surtout quand mes amis Américains viennent me rendre visite. Mais à chaque fois, je suis un peu désappointée : tout a bien trop changé... Ah ! que j'aimerais revoir ce petit village d'autrefois ! Et puis, plus triste, encore, tous les amis de mes parents sont morts maintenant. Et les jeunes, je n'ai pas le bonheur de les connaître. Pourtant, je trouve cette jeunesse magnifique... ».

Magnifique, oui, mais pas autant peut-être que cette formidable jeunesse qu'Alice Baud, elle, a su garder au fond des yeux, au fond du cœur et sur tous ses sourires offerts à l'existence.

D. M.

Les traditions qui disparaissent...

La fête à bacon

Tous ceux qui ont connu la vie rustre et hâlée de nos pères à l'ouvrage, tous ceux qui les ont vu s'adonner à la peine et entendu cogner mille fois sur l'enclume, le plot ou le métier, tous ceux-là vous diront qu'un jour enfin, là-haut, sous la montagne, on laissait ses outils pour commencer la fête... Le fête à Bacon, par exemple, promise chaque décembre aux grandes familles du crû. Une histoire de rien du tout qui vous faisait un tintamarre terrible !

A peine avait-on annoncé l'entour que le cochon était « fin prêt » que parents, amis, grands et petits, curé et sacristain, tout le hameau quoi ! accouraient enchantés. Car tuer le cochon ne se résumait pas au simple geste du boucher. C'était bien au contraire, un véritable cérémonial, pierre blanche sur la monotonie des jours... Tout commençait le matin, vers 9 heures, 9 heures et demie. Adrien du Pré nous raconte.

« Les hommes allaient sortir le cochon du boiton. C'était toute une explication, parce que l'animal, il voulait pas y aller. On se lançait carrément dessus pour l'attraper. Des fois même, juste qu'on l'avait eu, y'avait un petit malin qui faisait encore exprès de le lâcher. Puis fallait le traîner et même parfois lui passer la corde dans le groin, parce que, le porc, c'est qu'il rulait. On en avait du soin pourtant. On préparait toujours à l'avance une bonne couche de paille sur une luge pour qu'il soit bien couché. Et deux ou trois hommes qu'on était, on le balançait dessus. Eh, c'est que c'était pas toujours commode. Il en finissait jamais de ruler. Fallait carrément lui attacher la tête au bâton de la luge pour plus qu'il bouge. Les pattes aussi. C'est là qu'y en avait un qui s'amenaient pour planter le couteau. Un couteau de boucher avec une lame mince, assez longue et effilée. Pendant ce temps, les femmes, avec leur bidon, veillaient à recueillir le sang (quatre à cinq litres). En règle générale, la bête était surélevée pour que rien ne se perde. Aussitôt après, on brassait vite le sang avec les mains, ou si ça tournait mal, on y ajoutait un peu de neige pour l'empêcher de cailler. Ça, c'était le rôle des femmes. Et après, on rentrait boire le vin chaud, car l'hiver dehors, ça pinçait pis. Mais pendant qu'on était tous dedans à se faire un petit casse-croûte, y fallait qu'y en ait un qui reste dehors à côté de la bouillandière pour surveiller l'eau. C'était pour verser le cochon et « l'éplucher », comme on disait. Un travail délicat car si l'eau était trop chaude, on brûlait la bête sans l'éplucher et si elle était trop froide, ça servait à rien. Comme nous dit Jean du Moulin : « c'était là une formalité terrible ». La veille déjà, on avait dû accrocher une grosse marmite au « quemâcle » (la crémaillère) et la remplir d'eau. Ce qui n'était pas une petite corvée, vue que le bassin n'était jamais à moins de cinquante mètres de la maison. « Après l'avoïr ébouillanté, continue Adrien, on s'y mettait tous. On râclait, on frottait avec des couvercles de conserves ou des petites cuillères rondes, comme on en faisait dans l'temps. Le reste des poils... ça se rasait avec un couteau bien aiguisé. Quand le cochon était tout beau, tout propre, on allait l'installer sur la table de la cuisine, à plat ventre, pour le détailler. C'était pour le plus malin de la bande cette opération-là ! parce que fallait avoir le chic ! On commençait par enlever la tête qu'un gamin portait dehors dans la neige pour faire égoutter le sang. Dans un deuxième temps, on coupait

une petite bande sur le dos dans le sens de la longueur. C'est ce que l'on appelait « l'z'ailettes ». Pour être content, fallait qu'y ait au moins quatre doigts de graisse sous la peau. C'est pas comme aujourd'hui qu'on rechigne toujours sur le gras ! Venaient ensuite les abats (les poumons, le cœur, le foie pour faire les atriaux) qu'on prenait par-dessus, et puis bien sûr, les boyaux que les femmes allaient laver au bassin. Le boucher taillait ensuite les côtes, les quatre jambons et les pioutons. Et en dernier lieu, la viande pour les saucisses (deux ou trois jours avant, on avait préparé les chevilles pour y attacher toutes les saucisses).

« Une fois que tout le travail était fait (ça nous portait 1 h. 1/2, 2 heures) on se mettait à table avec la parenté et les voisins qu'on avait invités. Fallait entendre les discussions. Une belle java, ouais ! avec pas mal de cochonnailles au menu, forcément ! La tradition, c'était de faire cuire la queue pour les gamins dans du bouillon. Chez nous, on disait que, quand elle faisait un joli tire-bouchon, c'était signe que le cochon était en bonne santé. On se faisait rôtir aussi un peu de filet dans la poêle.

« L'après-midi, on se divisait. Les hommes s'occupaient à saler la viande sur une petite planche qu'ils laissaient reposer deux ou trois jours dans un « baignolet » (un récipient un peu moins haut qu'une seille, que l'on utilisait pour écrémer le lait) avant de la mettre à fumer dans la cheminée (huit à quinze jours pour la petite viande et un bon mois pour les jambons). Après quoi, on la pendait à des bâtons dehors, dans le grenier. Y avait aussi les « ongles-longs » qu'il fallait enlever, un peu de viande qu'on allait hâcher sur le plot de bois, de la graisse qu'on récupérait et qu'on faisait fondre pour mettre dans des pots (le saindou), et puis la gelée qu'on fabriquait avec les pieds et des morceaux de tête et qu'on mélangeait avec un peu de carottes.

« De leur côté, les femmes décortiquaient les boyaux. Il s'agissait d'ôter toute la graisse autour, de les laver à grande eau à la fontaine, puis de les retourner avec un bâton... et de souffler dedans pour s'assurer qu'ils n'étaient pas percés. Les boudins se préparaient toujours avec beaucoup d'épices, des oignons, des poireaux hâchés, de la crème, du sel et un peu de la graisse fondue du cochon (les grobons). Quand on y avait tout mis, on remplissait les boyaux à l'aide d'un entonnoir. « Pour la cuisson, précise l'Elvina du Pré, qui n'a sûrement jamais manqué une fête à Bacon ! trois ou quatre minutes, ça suffit largement. Je me souviens même que parfois y'en avait qui éclataient. Une fois, l'hiver, qu'on avait déplacé le fourneau dans le « pêle », ça avait giclé jusqu'en haut sur les rideaux du lit. Ah, c'était beau... ».

Et le soir, tous ceux qui étaient venus s'aider repartaient avec leur petit panier de viande (deux ou trois atriaux, du boudin selon le nombre de personnes dans la maison, un peu de lard, un peu de filet, un morceau d'ailettes et quelques abats, de quoi faire une fricassée). On préparait aussi une part pour les parents et une autre pour le curé et les sœurs. On en débitait tant et tant de cochon, le premier jour, que le lendemain... on pouvait déjà plus le voir !

« Ah oui, rigole Jean du Moulin, c'était tout un grand tralala, cette fête à Bacon. On y pensait déjà au printemps,

en avril-mai, quand on visitait les foires de Talinges, de Morzine et des Gets (le 24 mai). On cherchait toujours à ramener un ou deux de ces « couratiers » comme on les appelait. Vers le 15 juin, on allait les amontagner pour tout l'été et quand on les avait redescendus, on finissait de les nourrir avec des choux-raves, des pommes de terre, des feuilles d'ortie (très bon pour le porc) et si on en avait, de la farine d'orge... Tout les huit jours à peu près, les femmes allaient mesurer le cochon avec la chevillière, là sur les épaules, derrière les pattes de devant. Ça allait

par tour, qu'on disait : un tour équivalait à dix centimètres environ. Quand on achetait le cochon, il faisait généralement trois ou quatre tours, et fallait pas qu'il ait moins de douze tours pour l'abattre, ce qui correspondrait à 120 kilos à peu près. Ah ! c'était bien toute une formalité, cette histoire-là ! ».

Mais voilà, les temps ont changé, et de la fête à Bacon, il ne nous reste, semble-t-il, plus guère que la couenne !

D. M.

Le pain béni

De toutes les traditions communales, enlisées aujourd'hui dans les méandres du souvenir, il en est une bien douce, je crois, à la mémoire de nos aïeux... celle du pain béni. De ces gros biscoins d'anis, fleuris de safran qu'on s'en allait porter le dimanche à la messe pour le respect de Dieu et la joie des vivants. « Couronnes énormes, larges comme la table », disaient certains.

D'aucuns en parlent encore, telle la Louise au Seigneur. « Dimanche après dimanche, nous dit-elle, une petite plaque en fer circulait de maison en maison. C'était une plaque de 15 cm sur 8 cm sur laquelle on pouvait lire : « A votre tour de faire le pain béni ». Quand elle arrivait chez vous, quel événement alors ! Tout commençait par la visite au boulanger, à qui on allait payer la farine en prodigant mille et une recommandations pour que les brioches lèvent bien. Puis on venait regarder du côté de sa penderie. Les plus beaux habits étaient de mise surtout pour la jeune fille, car c'est à elle précisément qu'incombait la lourde et noble tâche de porter le pain béni à l'autel pour la grand'messe. Aussi se devait-on de l'habiller tout à neuf. Je me souviens encore, nous dit la Louise, qu'on m'avait fait faire un complet gris, tout exprès pour l'occasion et un beau chapeau à bouquet commandé spécialement chez la modiste. Honneur insigne que celui d'être élue entre toutes... et quel branlebas dans les chalets ! Grande lessive, grande toilette, grande broderie... puisqu'il fallait aussi préparer de larges nappes blanches marquées à son nom dans lesquelles on enveloppait le pain béni pour le porter à l'église, quelques instants avant la messe.

Béni au début de l'office et coupé en petits cubes pendant le sermon, ce n'est qu'après l'homélie que les enfants de chœur passaient entre les bancs. Les fidèles se servaient,

deux à trois morceaux chacun qu'ils mangeaient ravis au-dessus de leur missel. Les chantres, eux (hiérarchie supérieure sous la coupole ecclésiastique et généralement au nombre de dix à douze par église), s'en voyaient adjuger une grosse tranche par personne. Mais au milieu de tout ce rituel cérémonieux, la famille ne s'oubliait pas pour autant. Ceux qui avaient dûment veillé à la préparation de cette douceur de pain, ne se faisaient pas faute d'en rapporter une belle couronne à la maison pour les invités. Car, l'apogée de la fête n'était certes pas la communion, mais bien le banquet qui suivait... Fameux repas, ma foi, où se trouvaient parents, amis et familiers, autant de grands gaillards à la fourchette solide et l'œil vif qui n'avaient guère l'habitude de rechigner sur le pain et le vin !

Les Gets ne comptaient alors que 150 à 180 familles sur ses registres, et pareilles réjouissances ne pouvaient se reproduire que tous les deux ou trois ans dans chaque maison. Dire qu'on avait de quoi se rendre le palais heureux serait en-dessous de la réalité. D'une famille à l'autre, la table croulait presque sous le poids des victuailles : jambons, saucissons, rôtis, pâtes ou riz (considérés en ce temps-là, avec le sel et le sucre, comme autant de produits de luxe), fromages, et maints desserts assurément tels que l'inévitable riz au lait ou les rissoles poêlées et les merveilles... Des mets du crû, simples et savoureux, comme il n'en est plus aujourd'hui.

Que le pain béni leur ait laissé un goût triste à nos aïeux, un goût lointain et nostalgique, amer peut-être, ne sera pas pour nous surprendre. Maintenant que la fête est finie...

D. M.

Vue générale
des Gets
vers 1920



213 LES GETS. - Vue Générale. - LL

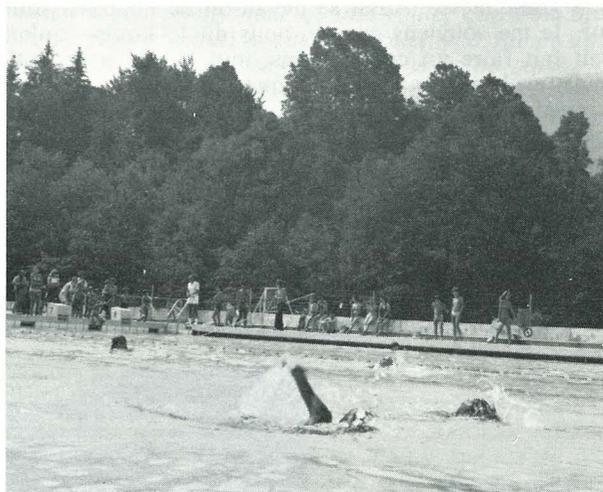
AU FIL DES MOIS... AU FIL DES MOIS...



Sans hésitation on plonge dans la piscine...



La toute jeune société de football est très active. Voici l'équipe au complet avec son président Marcel Malgrand.



... que l'on traverse en un temps record.



A la cantine des Perrières, Mme Elvina nous a préparé une bonne salade de lentilles.

AU FIL DES MOIS... AU FIL DES MOIS...



Chaque année, à Noël, les enfants et leurs institutrices organisent une fête.



A la fin de l'année scolaire, distribution des récompenses et des friandises.

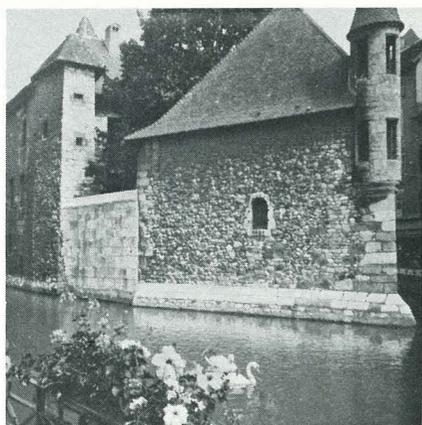


Le personnel communal et les conseillers municipaux se souhaitent mutuellement « Bonne Année ».



La société de chasse procède au lacher d'un couple de cerfs sikas pour repeupler la forêt.

AU FIL DES MOIS... AU FIL DES MOIS...



... des enfants des Perrières.



La promenade scolaire...



Sortie des Dames au lac de Saint-Point.



Très tôt la neige a fait son apparition et il a fallu l'enlever avant d'arracher les pommes de terre.

AU FIL DES MOIS... AU FIL DES MOIS...



La cérémonie officielle devant le Monument aux Morts
le 11 novembre 1974.



Le 30^e anniversaire de la déportation
le 27 avril 1975.



Les présidents des Anciens de 14-18 et d'A.F.N.
déposent une gerbe devant le Monument.



A l'occasion de ses 50 ans de service,
le lieutenant Arsène Blanc est à l'honneur.

Le voici, entouré du Commandant Challamel
et du capitaine Albert Baud.

La sortie des anciens



Départ pour la visite du port de Strasbourg

Vendredi 23 septembre... 6 heures, place de la Mairie. Le temps est frais, le pare-brise des voitures est recouvert de glace, mais le ciel bleu laisse présager une belle journée.

De toutes parts des personnes arrivent, une petite valise à la main ; ce sont les Anciens qui partent faire leur promenade annuelle offerte par le bureau d'Aide Sociale.

En 1973, nous nous étions retrouvés à Six Fours, sur la Méditerranée. Cette année-ci, après un référendum, c'est l'Alsace qui a été choisie. L'Alsace, pays à l'histoire mouvementée, située au carrefour de l'Europe, c'est un peu comme notre Savoie ensermée entre la Suisse, l'Italie et la France.

Des anciens combattants ont le cœur serré en retrouvant, cinquante ans après, cette terre où ils

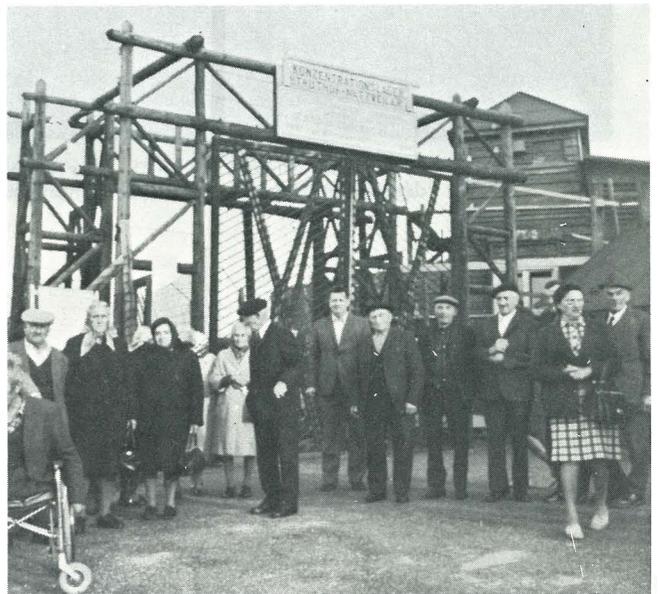


Au mémorial de la guerre 14-18 au Vieil Armand

reçurent le baptême du feu... et c'est avec émotion que l'on retrouve, dans un cimetière militaire, la tombe d'un Gêtois mort pour la Patrie...

Mais l'Alsace c'est aussi le magnifique paysage, le vin, les cigognes, le Rhin. Pendant trois jours, nous pourrons admirer la beauté de la forêt vosgienne et de la plaine du Rhin. En bateau, nous visiterons le port de Strasbourg, métropole rhénane au passé prestigieux. Nous nous rendrons également au Mont Sainte Odile, haut lieu de pèlerinage. Le retour s'effectuera par la visite du sinistre camp du Struthof où des milliers de patriotes furent exterminés au cours de la dernière guerre.

Au soir du quatrième jour, le groupe des Anciens, fatigué mais heureux d'avoir effectué ce voyage, se retrouve aux Gets où la neige vient de faire son apparition. Elle ne repartira pas avant avril 75.



Visite du sinistre camp du Struthof

Année scolaire

Ecole Notre-Dame
directrice :
Christiane Mabboux



Ecole Notre-Dame
institutrice :
Christine Michaud

1974-1975

Ecole Notre-Dame
institutrice :
Ariane Scatolin





N'avait-elle pas fière allure cette ancienne de chez nous !

*Il s'agit de Mme Jeanne Marie Bergoënd,
née le 19 juin 1840 et décédée le 14 août 1904.*